

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD338

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur

à l'amendement n° CD|191 de Mme Buis

AVANT L'ARTICLE 7

A l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à l'article L. 113-7 »,

les mots :

« au II de l'article L. 113-1 A »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.